



Attestation salaire établit par employeur -arret de travail

Par Cricri49

Bonjour,

mon mari est en arrêt de travail depuis le 1er décembre suite a son arrêt de travail .

L' arrêt de travail a été envoyé à l'employeur a été envoyé dès le 2 décembre .

la CPAM a bien enregistré l'arrêt de travail.

Nous sommes le 24 décembre et je d'apprendre par la CAPM que l'employeur n'as toujours pas envoyé l'attestation de salaire. Ce qui empêche le calcul et le versement des Indemnités journalières .

Quel est le délai pour l'employeur d'envoyer ce document à la CPAM ?

j'en profite pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes de Noel

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Cela se fait automatiquement à la réception de l'arrêt de travail.

Encore faut il la preuve de la reception de l'arrêt de travail par l'employeur (doublé d'un mail ou d'une remise en main propre c'est mieux), encore faut il que la CPAM reçoivent correctement l'information (j'en ai fait l'amère expérience plusieurs fois)

Vous devriez appeler l'employeur et les informer que la CPAM dit n'avoir rien reçu .

Vous pouvez aussi demander à la CPAM de pouvoir leur donner la copie des dernières fiches de paie (les 3 dernières).

NB : si vous travaillez dans la fonction publique il faut connaître le nom exact de la personne qui s'occupe de celà et c'est long à traiter .

Par Cricri49

Bonsoir,

la CPAM a bien enregistré l'arrêt de travail,

pour l'employeur l'arrêt de travail a été envoyé le 2decembre en lettre suivie et dans la boite aux lettres le 4 décembre de l'employeur .

On va contacter l'employeur vendredi .

Par kang74

J'ai bien compris que la CPAM a bien enregistré l'arrêt de travail .

Ce qui ne veut pas dire qu'ils aient trouvé, enregistré et traité la déclaration par dsn .